



GRANDLYON
communauté urbaine

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE**

Séance du **15 février 2010**

Délibération n° 2010-1268

commission principale : déplacements et voirie

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) : La Tour de Salvagny

objet : Aménagement du carrefour rues de Lyon et de la Veyrie - Individualisation totale de l'autorisation de programme

service : Direction de la voirie

Rapporteur : Monsieur Imbert

Président : Monsieur Gérard Collomb

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 155

Date de convocation du Conseil : 5 février 2010

Secrétaire élu : Monsieur Marc Augoyard

Compte-rendu affiché le : 17 février 2010

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Da Passano, Mme Elmalan, M. Buna, Mme Guillemot, MM. Daclin, Calvel, Mme Vullien, MM. Kimelfeld, Crimier, Philip, Abadie, Arrue, Mmes Besson, David M., MM. Barge, Passi, Brachet, Charles, Colin, Sécheresse, Barral, Desseigne, Crédoz, Mme Gelas, MM. Claisse, Bernard R, Bouju, Mme Peytavin, MM. Blein, Vesco, Mme Frih, MM. Rivalta, Assi, Julien-Laferrière, Mme Ait-Maten, MM. Albrand, Ariagno, Augoyard, Mme Bab-Hamed, M. Balme, Mme Bargoin, MM. Barret, Barthélémy, Mmes Baume, Benlkadi, MM. Bernard B, Bousson, Braillard, Broliquier, Buffet, Chabert, Chabrier, Mme Chevassus-Masia, MM. Cochet, Coste, Coulon, Mme Dagorne, MM. Darne JC., David G., Desbos, Deschamps, Mme Dubos, MM. Dumas, Ferraro, Flaconnèche, Fleury, Fournel, Gentilini, Mme Ghemri, MM. Gignoux, Gillet, Giordano, Gléréan, Goux, Grivel, Guimet, Mme Hamdiken-Ledesert, MM. Havard, Imbert Y, Imbert A, Jacquet, Joly, Kabalo, Lambert, Le Bouhart, Lebuhotel, Lelièvre, Lévêque, Llung, Longueval, Louis, Meunier, Millet, Ollivier, Mmes Palleja, Perrin-Gilbert, Pesson, M. Petit, Mme Pierron, MM. Pili, Pillon, Pilonel, Plazzi, Quiniou, Réale, Mme Revel, M. Roche, Mme Roger-Dalbert, MM. Rudigoz, Sangalli, Serres, Sturla, Suchet, Terracher, Terrot, Thévenot, Thivillier, Mme Tifra, MM. Touléron, Touraine, Turcas, Uhlich, Mme Vallaud-Belkacem, M. Vaté, Mme Vessiller, MM. Vial, Vincent, Vurpas, Mme Yérémián.

Absents excusés : MM. Reppelin (pouvoir à M. Abadie), Charrier (pouvoir à M. Touléron), Mmes Pédrini (pouvoir à M. Llung), Dognin-Sauze (pouvoir à Mme Gelas), M. Appell (pouvoir à M. Sturla), Mmes Bailly-Maitre (pouvoir à Mme Pierron), Bonniel-Chalier (pouvoir à Mme Vessiller), Chevallier (pouvoir à Mme Baume), MM. Corazzol (pouvoir à Mme Vallaud-Belkacem), Forissier (pouvoir à M. Quiniou), Galliano (pouvoir à M. Fleury), Genin (pouvoir à M. Plazzi), Geourjon (pouvoir à M. Augoyard), Huguet (pouvoir à M. Buffet), Justet (pouvoir à M. Roche), Léonard (pouvoir à Mme Revel), Mme Levy (pouvoir à M. Gentilini), MM. Lyonnet (pouvoir à M. Bousson), Morales (pouvoir à M. Joly), Muet (pouvoir à M. Kimelfeld), Rousseau (pouvoir à M. Bouju), Vergiat (pouvoir à Mme Vullien).

Absents non excusés : Mme Bocquet.

Séance publique du 15 février 2010**Délibération n° 2010-1268**

commission principale : déplacements et voirie

commune (s) : La Tour de Salvagny

objet : **Aménagement du carrefour rues de Lyon et de la Veyrie - Individualisation totale de l'autorisation de programme**

service : Direction de la voirie

Le Conseil,

Vu le rapport du 27 janvier 2010, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

La direction de la voirie a réalisé, au cours du mandat 1995-2001, le réaménagement de la rue de Lyon à la Tour de Salvagny, du giratoire du centre à la rue du Lac, à l'exception du carrefour rues de Lyon-de la Veyrie, la Communauté urbaine ne disposant pas de l'emprise foncière nécessaire à la réalisation d'un giratoire.

Aussi, une déclaration d'utilité publique et une ordonnance d'expropriation ont-elles été successivement prononcées en décembre 2006 et en mai 2007. La Communauté urbaine dispose aujourd'hui des terrains nécessaires pour cette opération. Celle-ci a été inscrite à la programmation pluriannuelle des investissements lors de la délibération du 15 décembre 2008, afin d'adapter l'offre des réseaux existants aux besoins de mobilité de proximité.

Les objectifs de cet aménagement sont :

- marquer par cet aménagement le passage de la zone rurale à la zone urbanisée,
- ralentir le trafic à l'approche de l'entrée de la zone 30 récemment instaurée sur le centre bourg,
- sécuriser le carrefour situé à l'entrée du centre bourg,
- faciliter les liaisons piétonnes et cyclables entre ce secteur et le centre bourg.

Ce projet participe à la mise en œuvre du schéma directeur d'accessibilité par la création de 220 mètres de cheminements piétons accessibles et sécurisés et contribue également au plan modes doux par la création de 80 mètres de pistes cyclables ;

Vu ledit dossier ;

Ouï l'avis de sa commission déplacements et voirie ;

DELIBERE

1° - Approuve l'aménagement du carrefour des rues de Lyon et de la Veyrie à la Tour de Salvagny.

2° - Décide l'individualisation totale de l'autorisation de programme C1 - Développer la mobilité pour tous, en respectant l'environnement, pour un montant total de 540 000 € en dépenses à la charge du budget principal sur l'opération 2110 répartis selon l'échéancier suivant :

- 200 000 € en 2010,
- 340 000 € en 2011.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,

Reçu au contrôle de légalité le : 17 février 2010.